

Le 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 17 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 10 novembre 2016

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick		X
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric		X
MANON François		X
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaël		X
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé	X	
DEPLANQUE Karine		X

Pouvoirs :

François Manon a donné un pouvoir à Michel Lagache,

Yvon Debiez a donné un pouvoir à Béatrice Berger,

Karine Deplanque a donné un pouvoir à Frédéric Géhin,

Gwénaël Penven a donné un pouvoir à René Vial,

Frédéric Guillermard a donné un pouvoir à Yves Diaz.

Les Conseillers présents, soit 12 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Yves Diaz.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2016 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Désignation des représentants des communes au sein du conseil communautaire des Balcons du Dauphiné Communauté de Communes
- personnel communal :
 - Heures Supplémentaires août SERTEL
 - Création de 2 postes d'ATSEM dans le cadre de la procédure d'intégration directe.
 - Emplois aidés : emploi 2 CAE à compter du 21 novembre 2016
- Finances : Décision modificative
- Vente de tapis à la commune d'Aoste 500€
- remboursement à l'assurance CFDP la somme de 800€ versé par M. Grisolet à la commune suite à sa condamnation au titre de l'article 761.1 du code de justice administrative.
- subvention exceptionnelle association Les Amis de Notre Dame de Compassion 60€ tirage de photos pour les journées du patrimoine
- Tarification au 1/1/2017
- Affaires diverses

- Décisions prises dans le cadre de la délégation

DECISION N° 2016-14 : contrat pour la sauvegarde automatisée et déportée – JVS

Date : Le 5 novembre 2016

Le maire

Vu la décision n° 2012-15 du 5 juin 2012 relative à la signature d'un contrat pour la sauvegarde automatisée et déportée,

Considérant l'arrivée à terme du contrat il convient de souscrire un nouveau contrat de sauvegarde des données,

Décide

Article 1er : de signer un contrat pour la sauvegarde automatisée et déportée des données informatique de la Mairie. Ce contrat d'une durée de 3ans est signé avec JVS MAIRISTEM, le coût annuel s'élève à 686.42€ HT pour 10Go.

Délibération n° 2016-8-1 : Désignation des représentants des communes au sein du conseil communautaire des Balcons du Dauphiné Communauté de Communes

La désignation des conseillers communautaires du nouvel EPCI

L'article L. 5211-41-3 du CGCT, précise que, pour les modalités transitoires de fonctionnement du nouvel EPCI jusqu'aux prochaines élections, les membres du Conseil communautaire sont désignés, selon les modalités de l'article L5211-6-2.

Ces désignations doivent se faire par délibération avant le 15 décembre 2016. Les communes devront informer les Communautés de Communes des élus désignés (pour convocation au 1^{er} conseil communautaire de la CC des Balcons du Dauphiné) :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, 3 cas sont prévus par l'article L 5211-6-2 du CGCT selon que le nombre de sièges dont disposera la commune à l'issue de la fusion sera =, > ou < au nombre de sièges dont elle disposait jusqu'alors.

La commune se situe dans la 3^{ème} situation - Nombre inférieur

Les membres du nouvel organe délibérant **seront élus par le Conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour**, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

A noter : par « ordre de présentation », il convient d'entendre l'ordre de présentation de la liste candidate ce jour-là devant le Conseil municipal, et non pas la liste de mars 2014.

La répartition des sièges entre les listes qui se constituent est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans prime majoritaire.

Ainsi, il est procédé à l'élection :

Le Maire informe le conseil qu'il y aura 2 listes :

Liste 1 : René VIAL – Monique FAVEL

Liste 2 : Frédéric GEHIN

Les bulletins de vote sont distribués aux conseillers, le vote est à bulletin secret.

Le dépouillement fait état de 17 suffrages exprimés.

Majorité : 9 voix

Résultats :

Liste 1 : René VIAL – Monique FAVEL : 10 voix

Liste 2 : Frédéric GEHIN : 7 voix

La liste 1 ayant la majorité : 1 siège lui est attribué (René VIAL)

Reste un siège à pourvoir :

Quotient électoral :

Nombre de suffrage exprimé / nombre de siège restant à pourvoir : $17/1 = 17$

Pour chaque liste leur nombre de voix est divisé par ce quotient électoral. Le résultat arrondi à l'entier inférieur correspond au nombre de sièges attribués.

$10/17$ pour la liste 1 = 0.59 soit 0

$7/17$ pour la liste 2 = 0.41 soit 0

Aucun siège ne peut être attribué

Reste la répartition à la plus forte moyenne :

Nombre de voix / nombre de siège acquis + 1

Liste 1 : $10/1+1 = 10/2 = 5$

Liste 2 : $7 / 0+1 = 7/1 = 7$

La liste 2 obtient 1 siège.

Donc les délégués communaux sont donc :

René VIAL et Frédéric GEHIN

Délibération n° 2016-8-2 : Personnel : Paiement d'heures supplémentaires pour les animateurs du centre de loisirs

Le personnel d'animation du centre de loisirs a effectué des heures supplémentaires cet été notamment lors de la soirée pyjama fin août. Compte tenu de l'activité actuelle au centre de loisirs, ces heures ne pourront être récupérées

Le Maire propose que ces heures leurs soient payées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à payer

7 heures supplémentaires à Christophe SERTEL, adjoint d'animation

Délibération n° 2016-8-3 : - Création de 2 postes d'ATSEM dans le cadre de la procédure d'intégration directe.

Lors du conseil municipal du 10 mai dernier, il a été évoqué la création de 2 postes d'ATSEM dans le cadre de la procédure d'intégration directe :

Sachant que depuis 2013 et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le temps de travail annualisé de ces agents avait été augmenté par rapport au temps de travail de leur poste

(17.5h hebdo pour l'un et 25h pour l'autre). Ne sachant pas si la réforme allait être maintenue ou non, ces heures en plus étaient rémunérées en heures complémentaires.

Depuis 3 années scolaires ont passées, l'organisation des nouveaux rythmes scolaires est stable : il convient de profiter de cette intégration directe pour nommer les agents sur un poste en adéquation avec la charge de travail annuelle.

Ainsi, il est proposé de passer le poste à temps non complet de 17.5 heures hebdo à 27 heures (maintien du poste au régime général) et celui de 25h à 32 heures hebdo (passage au régime spécial : affiliation à la CNAACL).

Comme l'augmentation du temps de travail dépasse 10% du temps de travail du poste, il a fallu saisir le Comité Technique du centre de gestion.

Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 avril 2016 et du 20 octobre 2016 pour les procédures d'intégration directe de 2 agents dans le cadre d'emploi des ATSEM

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 9 novembre 2016 pour augmenter le temps de travail des postes (27h au lieu de 17.5h pour l'un et 32h au lieu de 25h pour l'autre)

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de créer les 2 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complets : un à 27h hebdomadaire et 1 à 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2016,
- PREND acte de la nomination de 2 agents de la filière technique dans le cadre d'emploi des ATSEM dans le cadre de la procédure d'intégration directe,
- AUTORISE le Maire à engager la procédure pour supprimer les 2 postes de l'ancien cadre d'emploi des adjoints techniques.

Délibération n° 2016-8-4 : Emplois aidés : emploi 2 CAE

Les 2 contrats emplois d'avenir de 2013 ont pris fin.

Si l'un a été nommé adjoint technique stagiaire, l'autre a quitté la collectivité.

Sachant qu'un agent du service technique est en arrêt depuis juillet 2015, qu'un autre travaille à temps partiel et qu'il prendra sa retraite en juin prochain, sachant que le gouvernement a annoncé la fin des prescriptions d'emplois d'avenir pour cette fin d'année et ne sachant pas si de nouvelles prescriptions seront ouvertes en 2017, le Maire propose de recruter 2 nouveaux agents dans le cadre du Contrat Emploi Avenir à compter du 21 novembre 2016. Il y aura une période d'essai d'un mois et le contrat sera d'une durée d'une année renouvelable 2 années supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à recruter 2 agents dans le cadre du dispositif Emploi d'Avenir à compter du 21 novembre 2016, pour une durée d'une année reconductible 2 fois.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2016-8-5 : Décision modificative

Lors du vote du budget primitif, il a été inscrit dans le programme d'investissement à l'opération 82 « acquisition » les crédits pour les frais notariés dans le cadre du transfert de patrimoine de la communauté de communes Bourbre-Tisserands à la Commune suite au changement d'intercommunalité en 2013.

Si le transfert a été gracieux, les biens revenant à la commune doivent être intégrés à l'inventaire (valeur comptable : 10734€), pour ce faire, des opérations d'ordre doivent être effectuées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'ouvrir les crédits suivants :

Section investissement

Dépenses : Chapitre 041 « opérations patrimoniales » article 2111 (terrains) : 11 000€

Recettes : Chapitre 041 « opérations patrimoniales » article 13258 (subvention autres groupements) : 11 000€

Délibération n° 2016-8-6 : Vente de tapis à la commune d'Aoste

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de vendre les tapis de protection de sol de la salle polyvalente inutilisés à la commune d'Aoste pour un montant de 500€.

Délibération n° 2016-8-7 : remboursement à l'assurance CFDP la somme de 800€ versé par M. Grisolet à la commune suite à sa condamnation au titre de l'article 761.1 du code de justice administrative.

Par décision rendue le 10 mai 2016, le Tribunal Administratif de Grenoble a condamné M. GRISOLLET à régler la somme de 800,00 € au titre de l'article 761-1 du code de justice administrative correspondant au remboursement partiel de vos frais d'avocat dans le cadre de cette procédure. (Contentieux dans le cadre d'une procédure de péril imminent route de Bugnon).

L'assurance de protection juridique de la commune, Cfdp, a pris en charge les frais d'avocat pour la somme de 1 003€, se décomposant de la manière suivante :

- 720€ au titre de la facture n° 2015135 pour les frais et honoraires de votre avocat, le 14.06.2016,
- 283€ au titre de la facture n° 2016182 pour les frais et honoraires de votre avocat, le 30.06.2016.

En vertu des dispositions de l'article L 127-8 du Code des assurances, les sommes allouées au titre de l'article 761-1 du code de justice administrative, reviennent à la commune par priorité à hauteur des frais éventuellement restés à la charge de la commune. Le reliquat revient à l'assurance, par subrogation, à hauteur maximal des dépenses exposées.

Aucune autre facture n'est restée à la charge de la commune dans cette affaire aussi, il convient de rembourser la compagnie d'assurance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à verser à la compagnie cfdp la somme de 800 euros qui a été réglée directement par M. GRISOLLET début juin 2016 à la Commune.

Délibération n° 2016-8-8: subvention exceptionnelle association Les Amis de Notre Dame de Compassion

Sur Proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 60€ à l'association « Les Amis de Notre Dame de Compassion ».

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n° 2016-8-9 : Tarification au 1/1/2017

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017,

- RAPPELLE donc les tarifs qui continueront de s'appliquer au 1^{er} janvier 2017 :

A) CONCESSIONS AU CIMETIERE

concessions cinquantennaires, emplacement simple 1mx2m

*type 1 : 260 €

*type 2 : 430 €

concession espace cinéraire cinquantenaire, emplacement simple 1mx1m 210 €

*

20 €

plaque nominative sur la stèle du jardin du souvenir :

B) LOCATIONS DE SALLES ET DE MATERIEL

1) RELAIS ASSOCIATIF

* gratuit pour les associations corbelinoises

2) SALLE JOSEPH BROUSSE

*association corbelinoise :	gratuit	
* pour les associations extérieures	200 €	(1 journée)
* pour les corbelinois à usage privé	150 €	(1 journée)
	80 €	(2 ^{ème} jour)
pour la préparation à compter du vendredi 17h00	50 €	

Caution pour tous : 500 euros

3) LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

* pour les associations corbelinoises		
(pour manifestation à but lucratif, y compris boudin, diots,...) :	110 €	(1 journée)
* pour les associations à but caritatif et à titre exceptionnel	gratuit	
*pour les particuliers corbelinois :	210 €	(1 journée)
	105 €	(2 ^{ème} jour)
	50 €	
pour la préparation à compter du vendredi 17h00		
Par demi-journée supplémentaire	100€	
* pour les associations extérieures :	370 €	(1 journée)
* pour les professionnels (à la discrétion du maire) :	370 €	(1 journée)

Caution pour tous : 500 euros

4) SALLE POLYVALENTE :

*** Pour les utilisations autres que sportives :**

*Particuliers : Corbelinois exclusivement du vendredi 17h au dimanche inclus :	1 000 €	
Par demi-journée supplémentaire	250€	
*Associations corbelinoises :	210 €	
*Associations extérieures (manifestation à but lucratif ou non):	1 500 €	(1 journée)
* pour les associations à but caritatif et à titre exceptionnel	gratuit	
* pour les assemblées départementales à titre exceptionnel	gratuit	
* Pour les utilisations sportives :		
*Associations corbelinoises :	gratuit	
*Associations extérieures (manifestation sportive à but lucratif ou non):	1 500 €	(1 journée)

Une caution de 1000 € sera demandée pour tous les utilisateurs, y compris les associations.

5) AUTRES LOCAUX

***Préau de l'école :**

Associations corbelinoises	Gratuit	
Particuliers	50 €	(1/2 journée)
Pour apéritifs après cérémonies		

***Médiathèque : espace culturel Marie-Josèphe Lénault au 1^{er} étage**

pour réunions d'affaires (1 journée) :	400 €	
pour les associations corbelinoises :	gratuit	

C) DROITS DE PLACE

*Marché :	1 €	
*Droits de branchement électricité :	1 €	
*Autres : spectacles, marchands itinérants...	50 €	

D)MEDIATHEQUE LES RONDIERS

Abonnement annuel :

*Abonnement famille (parents et enfants à charge) :	12 €	
---	------	--

*Abonnement adulte (+18 ans) :	8 €	
* Abonnement enfants jusqu'à 14 ans :	gratuit	
*Abonnement Adolescents (14 à 18ans) étudiant (+18 ans) :	5 €	
*Abonnement association extérieure à la commune:	30 €	
Divers :		
*Internet :	gratuit	pour les abonnés
*retard :	3 €	par semaine après 3 relances
*perte de document :	remboursement	sur la valeur de rachat
*photocopie : la copie	0,25 €	format A4
	0,50 €	format A3
*édition de document sur imprimante	0,25 €	

E) <u>DROITS DE PLACE VOGUE 2016</u>	
Manège enfantin	60 €
Autos-enfants	60 €
Stand de jeux (pêche+grue)	60 €
Remorque jeux	60 €
Tir	60 €
Confiserie	60 €
Parat Rooper	150 €
Autos-skooter	150 €
Chenille	150 €

- Affaires diverses

Délibération n° 2016-8-10 Cadeau naissance

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer la somme de 100 € (cent euros) sous la forme d'un bon d'achat dans un magasin NEW BABY de Pont de Beauvoisin pour Aurélie SANTUS, conseillère municipale, à l'occasion de la naissance de son fille et autorise le Maire à régler la facture directement au fournisseur.

Michel Lagache :

Réfection du terrain en herbe :

La réception des travaux a été faite mais le terrain ne sera praticable qu'à compter de mai 2017. Jérôme Lantuejol propose de laisser le terrain au repos jusqu'en septembre 2017 : cette proposition est approuvée. Reste à voir avec le foot si cela ne pose pas de problème.

USC : l'association souhaite obtenir le label « jeune » délivré par la Fédération Française de Football: reste à voir les prescriptions nécessaires à la délivrance du label.

Projet et financements

Région :

La Région Auvergne Rhône Alpes souhaite renforcer son action auprès des communes rurales, ainsi un nouveau dispositif de subvention existe notamment pour la revitalisation des centres bourg. Les demandes de subvention ont été simplifiées pour une meilleur efficacité.

CCPC :

Le Pays des Couleurs a attribué une subvention de 83000€ pour l'accessibilité de la Mairie.

Département :

Une réunion est prévue le 5 décembre avec Mme Husson, directrice du territoire du Ht Rhône Dauphinois et le service du Département en charge de la sauvegarde du patrimoine afin de

connaître les possibilités de financement des futurs travaux de la Mairie notamment la réfection de la toiture et du Campanil.

Service Handicap du CDG :

Un rendez-vous est également prévu le 5 décembre avec le service Handicap du Centre de Gestion de la fonction publique de l'Isère. Il peut accompagner la commune pour le dossier de subvention auprès du FIPHFP (Fond interministériel de la Prévention du Handicap dans la Fonction Publique) pour le financement de l'accessibilité de la mairie.

Monique Favel :

Colis de Noël :

Les colis seront prêts entre le 5 et le 11 décembre, ils seront distribués comme chaque année par les élus du conseil et du CCAS.

Conseil d'école :

Le premier conseil de classes de l'année scolaire a permis de faire le bilan de la rentrée scolaire des 173 élèves dont 56 en classes de maternelle

Il a été rappelé les grandes lignes du Projet d'école 2014 / 2018 et des projets : cette année il s'agit du Cirque.

Suite aux attentats de ces derniers mois, un PPMR doit être établi : il s'agit d'un plan de sécurité dans le cadre de l'alerte attentat. Il est en cours d'élaboration, le directeur attend la validation du gendarme référent. Un exercice pratique a été fait : le bilan est en cours : il conviendra de faire une étude pour chiffrer les travaux nécessaires. (vidéophone, barrière, ...)

Barrière rue des Chalands :

Un véhicule a endommagé les barrières de sécurité rue des chalands : le Maire a pu confondre l'auteur : ce dernier s'est engagé à rembourser les dommages à la commune.

Le Maire précise que ces faits ont été signalés à la gendarmerie.

Béatrice Berger :

PEDT (Projet Educatif de Territoire) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires:

L'inspection d'Académie a transmis un courrier pour signifier le renouvellement des PEDT : la commission va commencer à travailler sur la suite à donner à l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Bilan Centre de Loisirs :

Suite aux changements dans le fonctionnement et la tarification, il convient d'attendre encore 1 mois ou 2 pour connaître l'impact de ces modifications sur le fonctionnement de la garderie.

Bilan des vacances de la Toussaint : il est moins bon qu'il y a 2 ans, la baisse de fréquentation peut aussi s'expliquer par le calendrier scolaire : cette année, les vacances étaient « du mercredi à mercredi ».

Grégory Meyer pense qu'il faut laisser un cycle complet (une année scolaire) pour faire le bilan.

Yves Diaz :

Fête du village :

La fête du village est maintenue et l'édition 2017 aura lieu le 14 juillet aura pour thème : « bleu/blanc/Rouge »

Course cycliste :

De même, suite au questionnement lors des précédents conseils, la course cycliste sera maintenue : elle aura lieu le 25 juin et accueillera le 1^{er} challenge de la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes avec près de 400 coureurs : près de 1400 personnes sont attendues : des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département et de la Région.

Le même jour se déroulera le championnat de France de Boule FSCF.

Utilisation des salles et travaux :

Par précaution, dans l'attente du projet du maître d'œuvre dans le cadre de la mise en accessibilité de la Mairie : la Salle des fêtes est « bloquée » à la location à compter de juin 2017.

Claude Carrias :

CME :

Suite à l'appel à candidature seuls 10 enfants (8 de l'école publique et 2 de l'école privée) se sont portés candidats sur 12 sièges (6 pour l'école publique et 6 pour l'école privée) : il n'y aura donc pas d'élections : tous les candidats siégeront d'office. La 1^{ère} réunion aura lieu le 22 novembre.

Fête des lumières du 8 décembre :

Une retraite aux flambeaux et les illuminations sont au programme. Comme l'année passée, il sera proposé du chocolat et du vin chauds et de la soupe de courges. L'argent récolté sera donné à une association entre les Nez rouges, la croix rouge et entraide internationale. Ce sont les enfants du CME qui voteront pour choisir l'association..

Isabelle Jacquemin :

Centre de Loisirs :

Il conviendra de faire quelques réparations : elle transmettra les informations au service technique.

Frédéric Géhin :

Borne de rechargement des véhicules électriques :

Il voudrait savoir si le SEDI a donné une réponse à la demande de la commune pour l'installation d'une borne de rechargement : aucune réponse ou information n'est parvenue à ce jour à la commune.

Hervé Delbègue :

Comité des fêtes :

L'information de la préfecture sur les mesures de sécurité pour le marché de Noël et le Téléthon a bien été réceptionnée. Les mesures de sécurité seront appliquées au mieux.

Avant de clore la séance, le Maire donne ces dernières informations :

Elections pour les primaires de la droite :

Corbelin accueillera les votants pour les communes de Corbelin, Granieu, Aoste, la Bâtie Montgascon et Chimilin à la salle J. Brosse les 20 et 27 novembre.

Etude de programmation urbaine et accessibilité Mairie :

Demain vendredi 18 novembre auront lieu deux réunions de travail : le matin avec Réflexité pour la continuité de l'étude et avec la présentation du diagnostic de la Mairie par PS Architectes.

Création ENS (Espace Naturel Sensible) :

Le service ENS du Département viendra le 14 décembre pour le projet de création d'un ENS au Boutet.

Le Maire clôt la séance à 23 heures 20.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
 SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	

